

Octobre 2015

Allondrelle La-Malmaison

Les travaux d'enfouissement se terminent. Nous étions en attente de l'intervention d'ERDF dans la rue des Cerisiers pour brancher le nouveau réseau d'électricité et enlever les anciens câbles et poteaux. ERDF intervient à compter du 24 septembre.

Au cours de l'été 2015, les fenêtres et portes de l'école ont été changées. Cela renforce l'isolation thermique et phonique du bâtiment. Les tables des élèves ont été rénovées. De nouvelles armoires ont été achetées et montées. Des retouches de peinture murale ont été faites. Le matériel informatique a été révisé. Nous disposons d'une école moderne, propre et prête à accueillir les enfants à la rentrée de septembre, dans des conditions très satisfaisantes.

Annoncé depuis plusieurs mois, l'assainissement de la Chapelle de l'Ange gardien a été réalisé grâce à une partie du legs. Les travaux intérieurs seront faits en 2016, en raison de l'attente des subventions demandées. Un premier nettoyage des lieux va être fait suivi d'une étude de la polychromie avant travaux.

Concernant l'église d'Allondrelle, une étude du bâtiment va être lancée afin de connaître l'origine des désordres, sur le conseil de l'Architecte des Bâtiments de France et des spécialistes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les devis pour remplacer les tirants révèlent des propositions de prix allant de 1 à 9 pour des tirants posés à titre provisoire.

Au cours du mois d'août, la plaine de La-Malmaison a été

en partie ravagée par les flammes. Cet incendie spectaculaire n'a heureusement pas touché les récoltes, puisque celles-ci venaient d'être réalisées. Néanmoins, je souhaite remercier M. BRETNACHER et M. BOUS d'être intervenus bénévolement avec leur matériel, pour déchaumer les parcelles situées à la circonférence de la zone incendiée, évitant ainsi la propagation du feu en direction des maisons.

La Communauté de Communes va mettre en recouvrement un acompte sur facture d'assainissement en octobre et le solde en décembre. Le taux est celui déjà appliqué dans l'ancienne Communauté des Deux-Rivières de 1,70 € par M3 d'eau consommé. L'acompte est calculé sur 40% de la consommation d'eau de 2014.

Enfin, en matière de collecte des ordures, le marché signé en 2013 avec la société Véolia vient d'être révisé. Une réduction du prix de 4% a été obtenue. Le taux de la taxe pour enlèvement des ordures ménagères fixé à 12% de la valeur cadastrale des taxes foncières bâties vient accroître le montant global de la taxe foncière. Un point sur ce sujet est fait en page 2 de ce journal. Par ailleurs, le tri insuffisant réalisé par les habitants de la Communauté vient nous pénaliser collectivement et augmente le coût du traitement des ordures ménagères. Je vous invite tous à accentuer votre tri aux bornes d'apports volontaires. C'est grâce à vos efforts que nous pourrions stabiliser, voire réduire le coût de ce service.

Très cordialement.

J-F MARIEMBERG

Feu d'artifices réussi du Comité Franco-Belge !

Comme chaque année, les Franco-Belges, avec à leur tête Isabelle LEPAGE, ont organisé un feu d'artifices entre le 14 juillet et le 21 juillet pour commémorer les fêtes nationales françaises et belges. Le 18 juillet, plus d'une centaine de personnes a assisté à l'illumination du ciel après avoir profité d'un barbecue accompagné de délicieuses salades.



Environnement

Un grand merci aux personnes qui entretiennent ou fleurissent le domaine public chaque année, rendant nos villages plus accueillants.

L'entretien de la station d'épuration montre que des lingettes sont jetées dans les toilettes. Cela conduit à boucher le filtre à l'entrée de la station. **Il est demandé de mettre les lingettes à la poubelle**, par respect pour ceux qui entretiennent la station.

Calendrier de la chasse

La chasse est ouverte à compter du 6 septembre. Elle a lieu chaque dimanche matin, entre 7H00 et 13H00. la fermeture a lieu fin février. Les dates exactes sont sur le site de la Commune : <http://www.allondrelle-lamalmaison.com> à la rubrique « les nouveautés ».

La Commune s'associe à l'action « Octobre rose » pour accentuer le dépistage du cancer du sein.

L'Etat Civil

Naissances

- 6 août 2015 Eva et Manon MALGRAS, filles de M. Nicolas MALGRAS et de Mlle Bénédicte LAURENT rue des Cerisiers.
- 10 septembre 2015 Lilian DIDIER, fils de M. Nicolas DIDIER et de Mme Jennifer ALEXANDRE, 17b, rue

Nous présentons nos vœux de bonheur aux enfants et nos félicitations aux parents.

Nouveaux

- Janvier 2015 Mlle Anne-Julie JACQUEMIN, 7 rue de la Providence
- 1er mai 2015 Mme Frédérique BACKES et ses deux enfants 21B, rue du Château d'eau
- 1er septembre M. M. Julien DI GIANNANTONIO et Mme Magdaléna FRULIO et leurs deux enfants 1, rue des Cerisiers

Nous leur souhaitons la bienvenue.

décès

- septembre Madame CORROY Michèle, rue des Géraniums
- 2 octobre 2015 Madame Nicole BLANCHETETE, fille de M. et Mme JEAN BLANCHETETE

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

La taxe pour enlèvement des ordures ménagères instaurée par la Communauté de Communes T2L

Vous venez de recevoir votre taxe foncière bâtie sur laquelle figure une taxe pour enlèvement des ordures ménagères de 12%. La baisse des impôts locaux décidée par la T2L ne compense pas cette hausse importante. Les raisons sont les suivantes : d'abord, le coût des ordures ménagères résulte d'un marché passé par P. MERSCH, ancien président de la CCPL, en 2013. Ce marché s'impose à nous pour 5 ans. Le coût pour 2015 est de 2 221 700 €. Pour information, la vente des produits triés ne rapporte à la Communauté que 180 000 €. Nous avons fait rectifier des factures de 2013 et 2014 (payées par l'ancienne CCPL) suite à une erreur de facturation qui conduisait la communauté à payer 75 000 € par an en trop (double facturation). Sur 5 ans, cela représentait 375 000 € de double paiement. Nous avons également fait d'autres économies. (fin de locations de conteneurs pour 20 000 € par an, ...)

La hausse de la fiscalité résulte aussi d'une hausse des dépenses de la communauté au profit des habitants en raison des transferts de compétences des communes ou syndicats de communes vers la Communauté. C'est le cas de l'accueil périscolaire et de la cantine, de la voirie entre communes, de l'assainissement, de l'éclairage public. Pour éviter un retour de compétences dans l'ancienne CC2R qui auraient entraîné une hausse de la fiscalité des communes, nous avons uniformisé les compétences sur la nouvelle communauté, entraînant des transferts de charges. Certaines communes voisines (Grand-Failly, Epiez-sur-Chiers, Tellancourt), par leur comportement contribuent à alourdir les charges intercommunales en refusant d'assurer certaines prestations à titre gratuit, pour le compte de la Communauté. Enfin, la communauté a connu une perte de recettes de l'ordre de 80 000 € liée à la baisse des dotations de l'Etat.

Pour 2016, nous recherchons les moyens de réduire le coût de la collecte des ordures ménagères. Cette réduction du coût pourrait passer par la réduction du nombre de passages des éboueurs de 1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine (sauf peut-être au cours des mois d'été). Mais, un accord doit être trouvé avec la société de collecte des OM « Véolia ».

Un petit rappel, entre 2013 et 2014, la communauté avait diminué les impôts locaux de manière assez importante (voir le petit journal de décembre 2014).

Sortie en forêt avec les jeunes



Merci à Marie Jonette et aux jeunes qui l'accompagnent d'avoir assuré deux semaines d'activités très réussies pour les enfants de la Commune, au cours de l'été.

A noter que les jeunes ayant participé à la semaine « Koh-Lanta » et qui sont intervenus en forêt pour ôter les protections qui avaient été mises aux jeunes arbres sont invités au voyage communal. Sont également concernés les jeunes qui se sont dévoués en début d'année pour ramasser les déchets le long des routes départementales. Ces deux opérations sont subventionnées par la CAF avec l'aide de la Fédération de Œuvres Laïques. Pour cette opération, nous étions accompagnés de Philippe TROGNON et Marcel TUAUX, employés

Club de l'Amitié

Le Club reprend son activité zumba, à partir du 9 septembre, le mercredi de 19H à 20H et de 20H à 21H à la salle polyvalente. Inscriptions : s'adresser à Nathalie CLAUDET 03 82 26 73 82 ou par mail : claudet.eric@wanadoo.fr

Cours de guitare, et d'informatique

Les cours d'informatique, les cours de musique, la marche et le jeudi récréatif se poursuivent aux heures et jours habituels. Se renseigner en mairie.

Les principales délibérations du Conseil Municipal

Eglise d'Allondrelle : point sur la situation de l'édifice.

L'église d'Allondrelle fait l'objet de toute l'attention du conseil en raison des problèmes apparus suite au bris d'un tirant, barre d'acier qui contraind les murs latéraux. La chute de ce tirant a permis de constater que les autres tirants, toujours en place, sont cassés depuis bien longtemps.

Une première visite des représentants du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine (STAP) de Nancy avait conduit à conseiller une étude de la structure du bâtiment, avant de remettre des tirants définitifs. Des devis ont été demandés à deux sociétés spécialisées dans la restauration des bâtiments historiques. Il ressort que les devis sont dans une fourchette de prix allant de 1 à 9. A noter que les entreprises ne sont pas favorables à la pose de tirants définitifs. Elles ne s'engagent que sur la pose de tirants provisoires, en attendant une étude du bâtiment.

Sur le conseil des conservateurs du patrimoine de la DRAC de Lorraine, venus visiter l'édifice, il est indispensable de réaliser une étude avant d'opérer de quelconques travaux. Le problème viendrait de la « finesse de la partie haute de l'église : colonnettes et voûtes ». Il convient de comprendre l'origine des désordres afin de mieux les régler ensuite.

Une mise en concurrence d'architectes a été lancée en vue de réaliser, le cas échéant, cette étude. Par ailleurs, des recherches dans les archives doivent permettre de reprendre le rapport de travaux du maître d'œuvre M. BAYEN ayant conduit la réfection de l'église dans les années 50. Il est rappelé que l'édifice avait subi les outrages de la guerre de 39-45.

Il est bien évident que toute décision de travaux fera l'objet d'une délibération du conseil.

Agenda d'accessibilité des bâtiments publics

Conformément à la Loi, le conseil décide d'un agenda pour la réalisation de l'accessibilité des divers bâtiments publics. Il rappelle qu'un certain nombre d'entre-eux est déjà aux normes.

Renouvellement de baux

Le conseil municipal a renouvelé, à l'unanimité, plusieurs baux communaux arrivés à échéance.

Accueil périscolaire

Pour bénéficier des subventions de la CAF, Madame Aline FISCHER doit être titulaire du BAFA pour exercer son activité. Le conseil municipal décide de prendre en charge la formation.

Transfert des résultats d'exploitation d'assainissement 2014 au budget de la Commune.

La Commune a perdu la gestion de son assainissement suite au transfert de compétence au 1/1/2015 au profit de la Communauté de Communes. Le solde des comptes d'investissement doivent être transférés à la communauté (y compris le résultat d'investissement).

Par contre, les soldes de la section de fonctionnement (état des restes à recouvrer, déficit,...) doivent être intégrés dans les opérations de la Commune. Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer les restes à recouvrer ainsi que le résultat sur le budget communal.

Compte rendu de la Commission des Chemins qui s'est tenue le 9 août dernier.

La Commission des Chemins a arpenté la plaine et a constaté que 12 chemins communaux sur La-Malmaison ont été ensemencés et récoltés partiellement ou totalement. L'agriculteur concerné est invité à remettre en état les chemins, pour le plaisir des promeneurs et les commodités des autres agriculteurs.

Visite du Sous-Préfet M. François PROISY le 4 juillet 2015



François PROISY, sous-Préfet de Briey est venu rendre visite au Conseil municipal le 4 juillet dernier.

Ce fut l'occasion de lui présenter la Commune et pour les conseillers de discuter avec lui de divers sujets intéressant nos habitants (déneigement en hiver, fibre-optique, ...). Le Sous-Préfet, très à l'écoute a assuré le Conseil, de son soutien.

Les Activités de l'automne 2015

- 6 septembre Voyage à Han-sur-Lesse avec les jeunes qui ont participé aux deux activités civiques organisées par la Commune et le Club de l'Amitié.
- 20 septembre Journée du Patrimoine à la-Malmaison. Seront ouvertes la chapelle de l'Ange gardien et l'église Saint Nicolas de 14H00 à 18H00.
- 18 octobre Repas des Anciens organisé par la Commune
- 31 octobre Halloween avec les jeunes organisé par Marie JONETTE;
- 11 novembre Cérémonie du 11 novembre 2015
- 15 novembre Repas des Anciens organisé par le Comité des Fêtes et le Club de l'Amitié.
- 5 décembre Fête de Saint-Nicolas organisée par la Commune.

Nouveaux horaires de mairie

A compter du 5 octobre, la permanence du lundi aura lieu à Allondrelle de 15H00 à 17H00 et celle du jeudi à La-Malmaison de 15H00 à 17H00. Les permanences du samedi sont inchangées.

Remerciements des « Déchaînés »

Message de Marie Jonette membre de la Commission de l'information

En mai et en juin, les bénévoles des « Dés Chaînés » étaient présents pour tenir des stands buvette et petite restauration (lors de la venue des forains à La-Malmaison) ou des stands jeux (lors de la fête à Allondrelle).



L'argent récolté a permis d'acheter du matériel (gilets fluos, casquettes,...) et des jeux (goals de foot, paniers de baskets, set de badminton ou de ping-pong, grands jeux en bois ...). Cet équipement a déjà été utilisé lors des animations Schtroumpfs, Astérix ou Koh-Lanta de ces vacances et ont été très appréciés par les nombreux enfants.



Un grand merci au comité Franco-Belge et au comité des Fêtes d'Allondrelle de nous avoir permis de tenir ces stands et à vous d'être venus !

Le respect de la nature et de la biodiversité

Message de Philippe BONBLED, membre de la Commission de l'information.

La conservation de la biodiversité est un des enjeux majeurs de notre époque. Autrement dit, la diversité de la vie est en danger. Nuire à la biodiversité, c'est nuire à la vie – dont nous faisons partie intégrante !

Peut-on imaginer être contre la vie ? Nous pouvons espérer qu'à l'unanimité, c'est non.

L'Homme, par son caractère cosmopolite et par sa vitesse de mise en place de certaines pratiques ou modes, peut très vite porter atteinte à la préservation des espèces et des habitats.

Cette série de petits articles ne prétend pas changer le monde, mais juste apporter des informations dont l'absence peut amener à faire le moins bon choix. A notre niveau, nous pouvons adopter une attitude plus réfléchie quant à nos relations avec la maison, ses alentours, le jardin, le village.

Un prochain article aura pour sujet les plantes invasives, avec un exemple bien présent sur notre commune.

Comme envers la Nature, respectueusement vôtre,